



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Formulaire

Demande d'un subside suite à l'acquisition d'un vélo ou d'un pedelec25

(à partir de 12 ans)

Nom et prénom	
Adresse	
	L-
Téléphone	
Compte bancaire	IBAN
Banque	
Nom du titulaire de compte	
E-mail	

vélo (25% du prix d'acquisition avec un maximum de 200 €)

pedelec25 (25% du prix d'acquisition avec un maximum de 200 €)

Un seul vélo électrique, cycle à pédalage assisté (Pédelec/max. 0,25 kW et 25 km/h, type E-type E- Bike) et un seul vélo ordinaire est subventionné par personne âgée de 12 ans au moins à la date de la facture et domiciliée sur le territoire de la commune de Kehlen au moment de l'acquisition et par période de cinq années.

La demande de subside est à introduire au plus tard 6 mois après l'acquisition et la facture respective dûment acquittée est à joindre à la présente.

Date	Signature
------	-----------

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION COMMUNALE		Article budgétaire : 3/532/648120/99002	
Montant €	<input type="checkbox"/> accordée	<input type="checkbox"/> refusée	N°:

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.